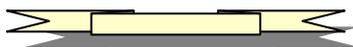


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE EN DATE DU 13 MARS 2012



Avant l'ouverture de la séance officielle du conseil, Mr Le Maire rappelle qu'il a invité Mr ALLEGRE, Directeur du centre hospitalier et Mr DELORME, Président de la CME afin qu'ils puissent présenter et échanger sur le projet médical du centre hospitalier.

Cette présentation détaillée et argumentée s'appuie sur le power point en ligne sur le site du centre.

Mr DAJOUX a toutefois souhaité lire une déclaration liminaire distribuée à l'ensemble des participants exposant la position du groupe Gauche Ouverte Démocrate quant à ce projet.

A la suite de l'exposé de MM ALLEGRE et DELORME, Mme DEGEORGES au nom de DEHBA donne lecture d'un document précisant la position de l'association concernant l'hôpital et le projet médical.

Cette présentation s'achève avec des échanges parfois animés avec la salle, les représentants du centre hospitalier ayant souhaité apporter les éclaircissements nécessaires.



Date de la convocation : 5 Mars 2012

Date de la séance : 13 Mars 2012

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 23

Absents avec procuration : 6

Absent : 0

Présents : M. Christian CHEVALEYRE, Maire, Melles Mylène CHAPUIS, Aurélie PASCAL, MM. Jackie DOUARRE, Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER-CONVERT, Céline THENOT, Adjoint, MM. Jean-Louis DHUIT, Jean-Claude GUELON, Gérard BERTON, Guy DUVERGER, Henri JOUBERT, Michel DAJOUX, Mmes Marie-Thérèse PILANDON, Anne-Marie ARNAUD-DHUIT, M. Jean MALCROS, Mme Nadine BOST, MM. Jean-Marie PILLER, Edmond BERODIAS, Mmes Viviane BAFOIL, Simone MONNERIE, MM. Eric CHEVALEYRE, Patrick BESSEYRE

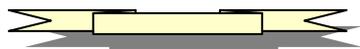
Absents avec procuration : Mme Denise CHARBONNEL à M. Jean MALCROS, M. Gérard BONNEFOY à M. Jean-Louis DHUIT, Mme Laetitia ACHAIBI à Mme Véronique FAUCHER-CONVERT, Mme Pascale PERNET à Mme Anne-Marie ARNAUD-DHUIT, M. Jean AULAGNIER à Mme Viviane BAFOIL, Mme Annik TRAIT-PROTIERE à M Eric CHEVALEYRE

A l'issue de cette présentation/débat, les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'Article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Madame Mylène CHAPUIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Mr le Maire ouvre ensuite la séance du conseil municipal à 20 H et propose d'approuver le compte rendu de la séance du 15 février 2012 dont le secrétariat était assuré par Mme FAUCHER-CONVERT.

En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur proposition de Mr Le Maire, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour d'une motion de soutien au Maire de Cousolre (59)



BUDGETS PRIMITIFS 2012

De manière globale, les budgets primitifs 2012 se présentent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget Commune	7 716 216 €	4 575 537 €
Budget Assainissement	278 900€	1 141 635 €
Budget service des Eaux	155 000 €	810 162 €
Abattoir	87 272 €	141 406 €
Cinéma	273 426 €	90 373 €
Régie de chaleur	300 035 €	741 362 €
TOTAL	8 810 849 €	8 690 289 €

BUDGET COMMUNE

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 7 716 216 € soit une progression de + 6.00% par rapport aux réalisations (dépenses) « mises à niveau » de 2011

Mr le Maire souligne que malgré une conjoncture encore difficile les finances restent saines tout en respectant les orientations annoncées lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 15 février 2012 à savoir :

- Maintien des taux de fiscalité locale
- Maitrise de l'endettement
- Capacité d'autofinancement de l'ordre de 1 ,1 M€

Il insiste sur le fait que des économies ont été faites et restent à faire sur les charges générales mais assume l'ensemble des frais de personnel qui sont la contrepartie de services rendus à la population.

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 4 575 537 € qui s'articule autour des dépenses suivantes :

- Déficit 2011 : 17 %
- Dette : 19 %
- Dépenses restes à réaliser : 32 %
- Dépenses nouvelles : 30 %
- Autres : 2 %

Ce budget est financé à hauteur de 35 % par des recettes nouvelles, 36 % par des restes à réaliser (parmi lesquels l'emprunt RAR représente un montant global de 993 000 €), 13 % par un emprunt nouveau et 13 % par affectation du résultat voté à la suite de l'approbation du compte administratif 2011.

Au terme de cette présentation technique, Mr le Maire ouvre le débat.

Mr BESSEYRE : indique qu'il ne votera pas ce budget pour les raisons suivantes :

- Il relève un souci de fonctionnement au niveau des commissions considérant que certaines propositions en matière d'investissements n'ont pas fait l'objet de discussions et débats préalables.
- Il note l'importance prise dans le budget de fonctionnement par le pôle enfance jeunesse et considère que pour ce type de services une réflexion à l'échelle intercommunale serait pour le moins pertinente.

- Il souligne à nouveau « le déficit chronique » du service hébergement Coral et rappelle son souhait visant à réunir l'ensemble des partenaires pour une optimisation de cet outil.

Mme MONNERIE : relève que, comme les années précédentes, ce budget privilégie les dépenses de fonctionnement au détriment d'une politique d'investissement. Elle note également que les investissements prévus ne répondent pas aux besoins de la commune, notamment face à l'accroissement de la fermeture de pas de portes en centre ville, et n'auront aucun impact économique significatif.

Elle regrette qu'il n'y ait pas d'actions pour améliorer les recettes de la ville dans les équipements à vocation économique tels que le Coral, le camping et le parc immobilier.

Elle partage également l'avis de Mr BESSEYRE concernant le fonctionnement en commission et notamment la commission 3.

Au terme de ces débats, Mr le Maire soumet le projet de budget à l'approbation du conseil. Après délibération, le Conseil Municipal :

Par seize voix pour, quatre voix contre (*Mme Bafail, M. Aulagnier par procuration, Mme Monnerie, M. Besseyre*) et neuf abstentions (*MM. Berton, Joubert, Dajoux, Mmes Pilandon, Bost, MM. Piller, Berodias, Mme Trait-Protière par procuration, M. Eric Chevaleyre*)

- ADOPTE le budget primitif 2012 du budget principal de la commune, section de fonctionnement.

Par seize voix pour, quatre voix contre (*Mme Bafail, M. Aulagnier par procuration, Mme Monnerie, M. Besseyre*) et neuf abstentions (*MM. Berton, Joubert, Dajoux, Mme Pilandon, M. Malcros, Mme Bost, M. Piller, Mme Trait-Protière par procuration, M. Eric Chevaleyre*)

- ADOPTE le budget primitif 2012 du budget principal de la commune, section d'investissement.

FISCALITE DIRECTE LOCALE 2012

Mr le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Les bases nettes d'imposition de notre commune pour 2012 telles qu'elles ont été notifiées par les services fiscaux sont les suivantes :

Taxes	Pour mémoire, bases de l'année n - 1	Bases notifiées pour l'année n
Taxe d'habitation	8 023 610	8 241 000
Taxe sur le foncier bâti	7 689 950	7 919 000
Taxe sur le foncier non bâti	176 695	177 700

Compte tenu de ces bases d'imposition et des allocations compensatrices d'allègements fiscaux pour 2012, le produit fiscal attendu nécessaire à l'équilibre du budget 2012 est de 2 564 532 €

Pour atteindre ce produit fiscal, Mr Le Maire propose de maintenir pour l'année 2012 les taux des trois taxes locales votés en 2011 ce qui donnerait les rendements indiqués ci-après :

Taxes	Pour mémoire, taux voté en 2011	Bases d'imposition notifiées	Taux proposés pour 2012	Produits
Taxe d'habitation	10,69 %	8 241 000	10,69 %	880 963
Taxe sur le foncier bâti	19,60 %	7 919 000	19,60 %	1 552 124
Taxe sur le foncier non bâti	73,97 %	177 700	73,97 %	131 445
			Total	2 564 532

Le conseil municipal,

Vu le code général des impôts, et notamment ses articles 1636 B sexies et suivants,

Vu l'état de notification des bases d'imposition des taxes directes locales.

Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2012,

Après avoir entendu en séance le rapport de Mr Le Maire et en avoir délibéré

Par quatorze voix pour et quinze abstentions (*Mme Charbonnel Denise par procuration, MM. Berton Gérard, Joubert Henri, Dajoux Michel, Malcros Jean, Mmes Pilandon Marie-Thérèse, Bost Nadine, MM. Piller Jean-Marie, Berodias Edmond, Mme Bafoil Viviane, M. Aulagnier Jean par procuration, Mmes Monnerie Simone, Trait-Protière Annik par procuration, MM. Chevalyère Eric et Besseyre Patrick*)

FIXE ainsi qu'il suit les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2012:

Taxes	Rappel taux 2011	Bases d'imposition notifiées	Taux 2012	Produits
Taxe d'habitation	10,69 %	8 241 000	10,69 %	880 963
Taxe sur le foncier bâti	19,60 %	7 919 000	19,60 %	1 552 124
Taxe sur le foncier non bâti	73,97 %	177 700	73,97 %	131 445
			Total	2 564 532

BUDGETS PRIMITIFS 2012– SERVICES ANNEXES

Après avoir écouté les exposés de Monsieur le Maire et des adjoints concernés, le Conseil Municipal, unanime, approuve les Budgets Primitifs 2012 du service de l'assainissement, du service des eaux, de l'abattoir, de la régie de chaleur, de la régie du cinéma La façade ainsi que les budgets des sections de Gourre et de la Rodarie.

SUBVENTIONS 2012

Unanimité du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions spécifiques suivantes :

↺ <i>Amicale des Sapeurs Pompiers</i>	15.100 €
↺ <i>Amicale du Personnel</i>	44.000 €
↺ <i>Coopérative scolaire (voyage 2012)</i>	5 000 €
↺ <i>Régie du cinéma le Façade : autorisation à donner pour verser la subvention d'équilibre dans la limite des crédits inscrits au budget soit :</i>	48 000 €
↺ <i>Jeunes sapeurs pompiers de Marat :</i>	500 €
↺ <i>ALCIH :</i>	406 €

La subvention pour l'école privée d'un montant de 41.700 € est également approuvée par vingt huit voix pour et une abstention (Mr DUVERGER)

CESSION IMMOBILIERE

Mr Guelon, conseiller municipal, expose que dans le cadre de la rénovation des immeubles situés 6/8 rue de Goye, la commune d'Ambert a créé quatre logements : 2 T4 (108m²) et 2 T3 (58.45 m²).

Un des locataires a manifesté le souhait d'acquérir le logement qu'il occupe (T4 – 2^{ème} étage).

Dans le cadre d'une politique de mise en vente d'éléments patrimoniaux immobiliers permettant une meilleure gestion des bâtiments communaux, la Ville a fait intervenir le service France Domaine afin d'évaluer la valeur vénale du bien. L'estimation réalisée le 19/01/2012 fixe cette valeur entre 820 € et 850 €/m² ce qui apparaît à l'évidence nettement en deçà du marché local. A ce sujet le rapporteur précise qu'une enquête menée auprès des notaires locaux combinée avec une analyse du marché laisse à penser que la valeur vénale de cet immeuble, pour des appartements de même nature, se situerait à 1300 €/m²

Compte tenu de ces éléments le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- De se prononcer sur l'opportunité de la cession de cet appartement,
- De fixer le prix de cession à 1300 €/m²,
- D'autoriser Mr le maire à engager toutes les démarches utiles en vue de la finalisation de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Par vingt huit voix pour et une voix contre (Mr Berodias) donne un accord de principe quant à la cession de cet appartement.
- Par vingt cinq voix pour et quatre voix contre (Mme Chapuis, Mme Pascal, Mr Dhuit, Mr Malcros) autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches utiles en vue de la mise en vente de cet appartement ceci sur la base d'un prix de cession de 1300 €/m².

ACQUISITION DE MATERIELS ESPACES VERTS : DEMANDE DE SUBVENTION.

Un crédit de 29000 € a été inscrit au budget primitif investissement en vue de l'acquisition d'un « désherbeur à eau chaude ». Ce type d'investissement est susceptible d'être financé par l'Agence de l'eau à hauteur de 30 % du montant hors taxes.

Cependant l'attribution de cette subvention est conditionnée par la conclusion préalable d'une Charte d'entretien des espaces publics » avec la FREDON Auvergne (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Auvergne, organisme chargé par le gouvernement de faire appliquer les différentes directives du Grenelle 1 et 2 de l'environnement).

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines.

Après avoir écouté cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les termes du niveau 2 de cette charte, et donne son accord pour participer financièrement à hauteur de 30 % (soit un montant de 1 050 €),
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signer.

MOTION

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal par vingt sept voix pour et deux abstentions (Mmes PILANDON et BOST) adopte la motion suivante :

Le conseil municipal de la ville d'Ambert prend acte de la décision de justice du 17 février 2012 qui a condamné le Maire de COUSOLRE, dans le Nord, à 1.000 euros d'amende avec sursis, 250 euros de dommages et intérêts ainsi qu'à la prise en charge des frais de justice de la partie plaignante pour avoir giflé un adolescent.

Comme l'ont fait l'Association des Maires de France et l'Association des Maires du Puy-de-Dôme le conseil municipal de la ville d'Ambert tient à apporter son soutien au Maire de COUSOLRE dans cette épreuve.

Tout d'abord, il tient à exprimer son indignation face au réquisitoire et au ton du procureur qui s'en est pris violemment à l'élu sans tenir compte du contexte de la commune, lui disant notamment : "Le jour de gloire est arrivé, Monsieur le maire! ! Vous avez votre récompense : la notoriété et votre statut de victime expiatoire !". L'emprunt d'une phrase de notre hymne national dans le cadre d'un réquisitoire correctionnel envers un élu de la République est inacceptable.

Le conseil municipal craint par ailleurs que cette décision n'encourage les actes d'incivilités, d'insultes, voire d'agressions envers des Maires. Celles-ci se multiplient depuis plusieurs années et sont hélas trop rarement suivies de poursuites pénales à l'encontre de leurs auteurs.

Le conseil municipal tient à rappeler, non seulement aux citoyens mais aussi aux pouvoirs publics qui en sont les garants, l'importance du respect dû aux Maires, qui défendent les valeurs de Liberté, d'Égalité et de Fraternité, et qui tissent quotidiennement le lien social au sein de notre République.

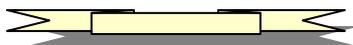
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**
 - N°02 : HOLDING LAFAY – Section AC n° 112 ET 205 – Avenue Georges Clémenceau – Prix : 25.000€- Acquéreur : SCI GRENIER
- **Décisions prises par délégation :**
 - Approbation de la convention avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour des travaux de mise en conformité des réseaux d'assainissement.
 - Emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France afin de financer les travaux d'investissements prévus en 2011 – Montant 500.000€.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BAFOIL indique aux élus délégués de la Communauté de Communes du Pays d'Ambert qu'auparavant chaque conseiller municipal, non délégué, pouvait participer à ses réunions de commissions et que depuis plusieurs mois, les conseillers ne sont plus invités.

Monsieur MAI, Vice-Président, de la Communauté de Communes, précise qu'il transmettra la demande.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H10.